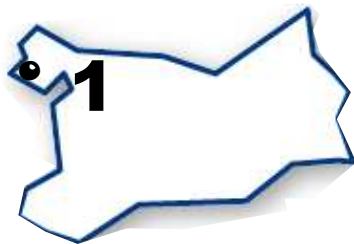


- arrondissement de Bayeux -
canton de Isigny-sur-Mer -
commune d'Isigny-sur-Mer -



Une promenade à la chapelle Saint-Roch

- construite au XVI^e siècle en pierre -

Construite en limite du marais et du plateau, cette chapelle est dédiée à Saint-Roch qui préserve de la peste, une maladie fréquente et redoutée au XVI^e siècle.

Né à Montpellier en 1295, de parents riches et pieux, Roch se retrouve orphelin très jeune. C'est alors qu'il décide de distribuer sa fortune aux pauvres et de vivre en pèlerin misérable. Lors de ses déplacements, il se met au service des pestiférés. Il contracte la maladie et doit se retirer dans une cabane souffrant atrocement. Un chien vient chaque jour lui apporter son pain. Guéri de la terrible maladie, il revient à Montpellier et y meurt le 16 août 1327, à trente deux ans.

La chapelle Saint-Roch, sur la commune d'Isigny-sur-Mer, est située en bordure du marais. Les habitants du voisinage y venaient à la messe le dimanche, sauf à Pâques et à la Pentecôte.

Cette chapelle est fondée vers 1514 par Gulmin ou Guillaume Verdery, gentilhomme du Bessin, en remerciement pour avoir, lui et son père, été préservés de la peste. Saccagée par les protestants, le lieu de culte est remis en état en 1663. Les mariages et les inhumations y sont célébrés jusqu'à la Révolution. Restaurée une première fois en 1885, la chapelle est maintenant sauvegardée par une association.

Pour vous y rendre :

De Bayeux, prendre la R.N.13 jusqu'à Isigny-s/-Mer. Dans ce bourg, suivre la R.D.197a vers Carentan. Tourner à gauche, D.197, vers Neuilly-la-Forêt. Après Le Neufbourg, au Hameau Femelle, gagner à droite la chapelle S'-Roch.

Fiche technique :

- Carte IGN : 1312 Est
- Départ : au niveau de la chapelle.
- Longueur : 6 km
- Altitudes : de 3 à 33 m
- Balisage : de 1 à 2 : pas de balisage
de 2 à 3 : jaune

de 3 à 4 : jaune et rouge : G.R.P. « Tour du Bessin »

□ Durée : 2 H

□ Dénivelée : 30 m

1. De la chapelle, revenir sur la R. D.197, la suivre à droite puis la quitter et tourner 3 fois à gauche.

2. Prendre le sentier à gauche, couper la R.D.197. Peu après, partir à droite et prendre le chemin en face jusqu'à Rupalley. Suivre la route en face et tourner à gauche pour descendre la route sur 600 m vers le marais.

3. Suivre l'ancienne voie ferrée sur 1 km à gauche pour revenir sur la petite route à gauche.

4. Revenir par la route au départ.

